

La Chaire de recherche et de formation « Avenir du droit » ambitionne d'être un lieu privilégié de recherche et d'expertise juridique, tant au profit des étudiants de la Faculté de droit, économie, gestion de l'UCO, que de tous les partenaires qui voudront se joindre au projet : cabinets, études, entreprises, collectivités, associations...

Appuyée sur son Centre de Recherche en Éthique et Droit de l'Ouest (CREDO), elle se fixe pour ligne, en lien avec les « caractères propres » de l'Université Catholique de l'Ouest, d'étudier plus particulièrement des problématiques touchant à l'éthique juridique, aux enjeux des réformes juridiques en cours, au droit naturel et au Bien commun, en vue de permettre à ceux qui y participent de doubler leur connaissance juridique technique et positive d'une réflexion éthique et déontologique, à la fois doctrinale et pratique.

Ses objectifs

- Développer et promouvoir la réflexion et la recherche de l'équipe pédagogique de Droit de l'UCO, notamment grâce au Centre de Recherche en Éthique et Droit de l'Ouest (CREDO).
- Permettre aux étudiants et aux professionnels partenaires de s'associer à cette activité de réflexion, en bénéficiant des efforts de recherche opérés au sein du CREDO.
- Encourager et faciliter l'intervention de professionnels auprès des étudiants et, en retour, professionnaliser les étudiants par une politique de stages dès la licence.
- Proposer une offre en formation continue juridique et développer autour de l'UCO un réseau d'expertise juridique par la tenue de conférences et colloques en lien avec les professionnels du secteur.

Son programme

• Recherches courtes et concours d'éloquence

Des recherches annuelles sous forme de mémoire sont proposées aux étudiants en licence 3 et permettent d'approfondir la réflexion autour d'un thème d'actualité. Ces recherches viennent « nourrir » le Concours d'éloquence annuel de l'UCO.

• Colloque et journées d'étude

Ces événements ouverts au public ont pour but de nourrir la réflexion de professionnels, chercheurs ou étudiants sur des thématiques variées : le réalisme juridique (2021), la notion de consentement (2022), l'incertitude en droit (2023), l'amitié (2023)...

• Master Négociation, sécurité et prévention des différends et du risque économique

Elaboration d'un Master spécialisé dans la prévention et la résolution de la survenance de risques économiques et juridiques liés aux activités entrepreneuriales et à la responsabilité sociale des entreprises qui vient nourrir la réflexion de la Chaire.

• Revue scientifique juridique de l'UCO

Pour diffuser et faire bénéficier au plus grand nombre les fruits de sa recherche, la Chaire Avenir du droit ambitionne de créer une revue scientifique juridique.

Marc Dupré, Docteur en droit privé, Maître de conférences, Responsable du département de droit de l'UCO.

Hélène Terrom, Docteur en droit privé, Enseignant-chercheur, Directrice du CREDO.

Devenir mécène de la Chaire Avenir du droit

Sur un premier budget de 100 000 € par an, soit 500 000 € sur 5 ans, l'UCO ambitionne de mobiliser 4 à 6 mécènes (études, cabinets, entreprises) à hauteur de 40 000 € à 50 000 € par an, ainsi que des parents d'étudiants et d'anciens étudiants.

✓ Les projets que votre implication permettra de financer annuellement :

- Enseignant-chercheur animant la chaire + coûts indirects : 40 000 €
- Colloque annuel du CREDO : 20 000 €
- 3 bourses ateliers : 15 000 €
- Séminaires spécifiques et chercheur invité : 10 000 €
- Ateliers d'éthique juridique pour les étudiants : 15 000 €

✓ En tant que mécène de la Chaire Avenir du droit, l'UCO vous propose de :

- Associer votre nom à la chaire, ainsi qu'à des conférences, prix de la chaire ou d'excellence...
- Donner une visibilité à votre entreprise dans les supports de communication de la chaire
- Faire intervenir vos dirigeants lors de conférences ou débats de la chaire
- Inviter vos parties prenantes (actionnaires, clients) aux séminaires et débats de la chaire
- Développer des échanges et contributions croisées avec des enseignants et étudiants de l'UCO
- Créer un Prix de la chaire porteur de votre nom ou du nom de votre choix
- Rencontrer des étudiants pour des présentations métiers en vue de recrutements

L'association Saint Yves, qui porte l'UCO, est reconnue d'utilité publique. Votre don en faveur de l'UCO bénéficie de déductions fiscales pour les entreprises et les particuliers.

• IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Déduction fiscale à hauteur de 60 % du don jusqu'à 5 pour 1000 du CA HT.

- ⇒ Un don de 50 000 € à l'UCO permet une déduction de 30 000 € soit un don net de 20 000 €.

• IMPOT SUR LE REVENU

Déduction fiscale à hauteur de 66 % du don, limité à 20 % du revenu imposable.

- ⇒ Un don de 10 000 € revient à 3 400 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.

• IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Déduction fiscale à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.

- ⇒ Un don de 10 000 € revient à 2 500 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.

Bruno Georges, Directeur du mécénat
 bruno.georges@uco.fr
 Tél. 02 72 79 64 34 - 06 66 58 30 51
 3, place André Leroy - BP 18808 49008 Angers cedex 01

